

les intérêts agricoles, il est probable qu'il rencontrera partout un accueil bienveillant.

#### **Police.**

Dans ses tournées, l'inspecteur agricole doit visiter toutes les plantations de chaque district, recevoir les réclamations des colons. Si elles ont pour motif des vols non réprimés par les chefs ou les chefs mutoi, ces agents auront à s'expliquer sur la cause de leur négligence.

Les dégâts causés par les voleurs pourront être mis à la charge des chefs ou des chefs mutoi, s'il est prouvé qu'il y a de la part de ces fonctionnaires négligence ou mauvaise volonté.

Un rapport sera dressé à cet effet et remis au chef du service indigène.

Bien que l'inspecteur agricole doive verbaliser contre toute infraction aux lois et arrêtés en vigueur, il doit surtout rechercher les crimes ou délits de nature à porter préjudice à l'agriculture.

Il se fait rendre compte des délits parvenus à la connaissance des chefs ou des chefs mutoi et les aide de ses conseils pour en découvrir les auteurs.

Il s'efforce surtout de surprendre les débitants connus pour vendre des boissons alcooliques aux indigènes quand ils se livrent à ce commerce coupable.

L'inspecteur agricole est délégué par l'administration pour recevoir les plaintes des immigrants, et s'assurer que les engagistes remplissent vis-à-vis des engagés toutes les clauses du contrat.

Il fait chasser et prendre les animaux errants.

Il fait prendre des mesures contre les incendies et les inondations.

En un mot, il doit en toutes circonstances réprimer tout fait de nature à troubler l'ordre et la sécurité publics.

#### **Inspection des districts.**

L'inspecteur agricole s'assure à son passage dans les villages que les livres publics sont bien tenus, que celui de l'état-civil est au courant, et que les chefs et caporaux mutoi se servent, comme il leur a été prescrit de le faire, des registres de quittances à souche.

Il examine les maisons publiques, ordonne les réparations utiles ;

Blâme les chefs qui tiennent malpropres les temples, chefferies, écoles, prisons, etc. Il veille aussi à ce que les environs des maisons soient bien cultivés, que les rues des villages soient propres.

S'il voit quelques menues réparations à faire aux maisons indigènes, il les fait exécuter sous ses yeux et de suite, afin de conserver ces maisons plus longtemps.

Il doit aussi visiter les écoles et leurs petites cultures.

Il doit prévenir de suite le directeur des affaires indigènes s'il constate que les classes sont mal faites ou peu suivies.

#### **Ponts et chaussées.**

L'inspecteur de l'agriculture doit apporter une attention scrupuleuse au bon entretien des routes et surtout des ponts.

Il doit requérir les chefs des districts de faire les réparations d'en-